# HOME FURNISHINGS.

## THE PAD FOR SEPARATE TEA AND BREAKFAST ROOMS.

**Certain Points In Remodeling a Room at Small Expense—Stunning Hangings In Louis XVI Style—Attractions of the Octagon Tearoom.**

In the olden times spring cleaning and spring renovation consisted merely of the readjustment of curtains, draperies and the like, the turning around of the

THE DETACHED TEAROOM.

furniture and the shaking of the same carpets which had for years served as floor coverings. But not so in this decorative age. For the up to date woman a general overhauling of rooms is necessary, according to The Decorator and Furnisher, in which occurs timely information, with illustrations, on the new spring furnishings. Among other items are the following:

In remodeling a room there are certain points which can be obtained for little expense—for instance, a new drapery here, a simple floor covering there, a few bits of tasteful furniture added, and by these additions the whole atmosphere is changed for the better.

This spring the market overflows with stunning hangings, draperies in superb designs of silk, linen and cotton. For the breakfast room there is a Japanese hydrangea, the groundwork of white in which the yellow flower with immense leaves does capital service as a strong device, or there is a watteau pattern in which delicate pinks, cream whites and soft grays act as a frame for these choice pictures on linen and silk.

This year Louis XVI style in all hangings is very much in vogue. In cotton draperies for summer parlors there is a shadow moire which, when hung, will prove very attractive.

Tearooms, or, strictly speaking, teahouses, will this summer be all the go. With the man who cares but little for the expense this artistic place can be made separately from the main home and connected with his library by a narrow passageway, over which can be a grape arbor or a striped awning of blue or white.

Tearooms can of course be built of wood in any shape, but the octagon is by far the most attractive. To make this a complete rest cure, a sun bath in which every bright day is a boon, there should be on every side broad windows, which can be curtained and poled with all the attractive fabrics described.

To dress these places which let in the sun and air the Venetian blind can be used with excellent taste, and for the porch a curtain, which perhaps is lighter in effect and produces as good a show. Around its entire sides, or half way around, can be made a comfortable lounge, but the tea sofa is the pretty affair, to insure comfort and adorn as well, with its spindle back and well cushioned seat. There should be rockers in wicker, tables of the same wood and all appointments so dear to womankind.

This out of door affair is of glass on all sides, with a top in leaded panes, which, of course, is the full charm. But to make this room an agreeable one

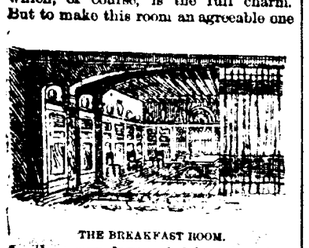

THE BREAKFAST ROOM.

for the warm days and deluge it with a soft light a green curtain in linen can be hung so as to be drawn at will across the entire top.

This year there can be built to any cottage a double apartment where meals are served—that is, beyond the dining room proper is a small anteroom which can be easily constructed and takes its place as a breakfast place. These rooms are separated by a portiere, so when a social function is given the whole can be thrown into one and a brilliant show created.

### English Recipe For Baked Ham.

Soak a medium sized ham in tepid water for 12 hours. Trim off all the rusty pieces and make a dough of flour and water. Roll this out rather thickly and envelop the ham entirely in it. Place in a baking dish and bake in a moderate oven for four hours. When done, carefully remove the crust and skin, rub the ham all over with yolk of egg and sprinkle with very fine bread raspings, or, if preferred, it can be glazed in the usual way. Baked ham is a very delicious dish and considered by many to be very superior to boiled.

### A Loop For Coats and Mantles.

Heavy coats and wraps are frequently a trouble on account of their weight, which sometimes seems to make the strongest loop for hanging up purposes of no avail. There is one thing, however, that resists all strain, and that is kid. Use an old kid glove. Cut a narrow strip in the best part of the leather, roll into this a piece of coarse string, sew it together so as to give it a neat appearance and sew it on to the garment in question with strong thread. It will last longer than any other kind of loop.

# THE SPRING MODES.

**As Depicted In the Gowns and Bonnets Prepared For Eastertide.**

Easter falling late this year, ample time has been afforded in which to prepare something new and something original for the season of gayety which this queen of festivals ushers in. Despite the hard times, Easter gowns do not show signs of economy, even when made of inexpensive materials, for the fetching new trimmings increase the cost way beyond what may be termed moderate. As yet the dress skirts, while smaller, do not exhibit the scant dimensions predicted. New gowns are made with fairly full skirts, and many of these are trimmed in one way or another. Flounced effects that impart fullness to the skirt below the knee find favor.

Judging by the modes which prevail at the present moment, it seems that the bolero has come to stay, for it is seen on at least nine out of ten of the newest French dresses. You find it in simple morning dresses, in smart visiting toilets, in gorgeous evening gowns. In fact, it is to be seen everywhere and on everything. Whether this form of bodice will gain a permanent hold time alone will show, but just at present it certainly holds a unique position. Skillfully contrived, the bolero has, of course, wonderful possibilities, but it should be worn only in a very modified form by all those whose figures err on the side of plumpness. On the other hand, the woman who is blessed with a slim and graceful waist can and does wear her bolero "with a difference." To her all things are possible.

The bodice which shows a little fullness in the front remains popular. Tucked bodices are in favor; so are those with surplice effect. Shirt waists have a place among the spring fashions and differ from those worn last year in that they have yokes tucked crosswise, with the fullness distributed across the front. Sleeves, of course, are smaller, and detachable cuffs and collars are the rule.

Evening gowns are made with short trains. Summer gowns of thin materials

will be fashioned with skirt linings. Separate from the outside. Ribbons, ruffles, laces, braids, are all employed in the decoration of dresses. Jeweled designs on laces and galloons of various kinds, colored with passementerie set with jewels and oriental colored effects of various kinds, furnish a large proportion of the novelties in dress trimmings. Laces wrought with gold thread and daintily jeweled come in all sort of forms for bretelles, revers, bolero jackets, yokes and every other shape which can possibly make up the sum of a fashionable bodice.

A new material figure in the early millinery—namely, a canvas formed of a sort of horsehair. This is laid over the brim and forms the hat, as it were, when it is of a nondescript tone between fawn and gray, but it also often constitutes the full crowns when it is covered either with tulle or gauze. Eagles' wings figure on the sides of many of the hats, and the demand for these is great. Some of the brims are double. Vegetable silk is a new fabric in millinery, and is used for plaits of various widths and colors, which have a glossy effect. Ribbon braids three inches wide, edged with a braid of another color, are used in both hats and bonnets.

The trimmings on hats and bonnets have veered to one side again. Flowers are used in profusion as trimming to hats. Flower toques are in order for dressy wear. Plaited chiffon, lace and wide ribbons contribute also to millinery garniture. Bright colors are a conspicuous feature of the straw hats which represent many shapes. In a general way it may be said the hats run large in size, with medium crowns and brims narrower at the back than in front. The sailor hat has reappeared in light braids.

By the way, lightweight hats are promised throughout the season. It is told that panama hats will lead for cycling and outdoor sports. There is a prediction that bonnets will be worn more than hats, but that remains to be proved, as this prediction is made every season. And now there is one special point upon which the English woman at present differs from the French, and this is the adjustment of her hat. The English woman will insist that the toque should be worn two inches away from her forehead, the Frenchwoman jambs hers down on to her eyebrows at a right angle, pushing all her hair beneath this at the top and arranging it to set out from the nape of her neck. Our women may select which is the more becoming or strike a happy medium, as best accords with their individual tastes in the matter.

ALICE VARNUM.

### Perfumed Flannels.

An exchange calls attention to perfumed flannels in dainty colors for laying in the bottom of drawers. These are particularly nice in drawers where bedding and table linens are kept. They have the appearance of ordinary flannel and are sold by the yard and cut to fit the drawers, the edges being buttonholed or bound. The flannel emits a delicate perfume and will scent every article in a drawer where it is kept. The perfume is said to be far more enduring than any of the sachets commonly in use.

# GOOD PIANO PLAYING.

**Musical Intelligence and Technic Are the Two Prime Essentials.**

Nobody can play without technic, but without musical perception and comprehension technic is utterly without significance. Technic is a means of expression, but if one have no ideas to express or if he fail to comprehend the ideas of others, of what possible use is his technic? At best his performance can be nothing more than an empty and unmeaning jingle, according to a writer in The Etude, and authority for the following:

I know of several teachers of reputation whose teaching begins with technic, and, so far as I can see, it ends there. I have seen their work in the earlier grades, and from those up to the point where the pupils performed in public works of the grade of the Liszt rhapsodies and other virtuoso pieces. In every case I have found the playing mechanically correct, clear, sometimes brilliant, but always unsympathetic, unimaginative, uninspiring. The teachers were successful in accomplishing the end at which they aimed, for they evidently had made no point of imaginative playing. In fact, at least one of these teachers certainly has not the remotest conception of such a thing as poetic interpretation.

On the other hand, there are teachers who aim first of all at developing the musical perception and comprehension, then making the pupil see that musical ideas cannot possibly be interpreted except through the acquirement of technic, and thus affording a motive for technical study and practice. This is undoubtedly the logical order. Repeating words or notes when you have nothing to say is nothing but parrot talk. It is simply senseless and unmeaning gabble. First ideas, then the mode of expression—that is the natural order of development. Give the child an idea which he earnestly desires to express, and you can teach him more about talking in five minutes than in five weeks of learning to repeat mechanically words which have no meaning for him. Just so it is in music. Give a child musical ideas which he longs to embody in tones, and you can teach him technic fast enough. Begin at the other end, and you may get a technic like that of a music box, only somewhat inferior and less infallible, but you will never get music.

### Mother's Custard Pie.

To secure "custard pie such as mother made" try the following, from Good Housekeeping:

To each beaten egg add a cupful of rich milk, 1¼ tablespoonfuls of sugar, one-eighth teaspoonful of salt and a little nutmeg. Bake in a deep plate lined with good crust. When it rises and is barely stiffened, it is done. Too much baking takes away the creamy taste which should be in all custard pies. If eggs are scarce, 2 may be used in place of 3 by using 3 teaspoonfuls of cornstarch wet up with a little of the milk. In that case heat a cupful of the milk and stir in the wet up cornstarch. Cool, mix all together and proceed as before.

### A Rug For the Baby.

First of all a rug, for baby's comfort, shall be thick, warm and quite large. Then it should be just as bright and pretty as one can make it. Such a one, illustrated by Good Housekeeping, is pieced out of any pretty wool goods, remnants of cloth, flannel, etc. It is in nine sections. The seams are covered

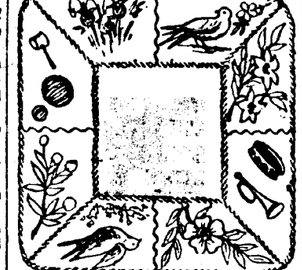

BABY'S RUG.

with rows of fancy stitches worked with bright zephyr. The center square is left plain, while upon the other sections are outlined or applique flowers, leaves, fruits, birds, toys or anything bright or odd that will take the fancy of a little child. Cats, fowls, horses and dogs would please their fancy if one had time to work them.

The lining is wadded denim or ticking. The edges are turned in and stitched, then worked with zephyr in long and short stitch or common buttonhole stitch. An inexpensive rug may be made entirely of odd pieces, using the prettiest for the cover and the rest for the lining. A piece of an old quilt may be utilized for the interlining and odds and ends of zephyr for the decoration.

### Silverware and Art Goods.

Table silverware in quaint colonial patterns, with beaded edge, continues to please.

Numbered with new things in silver are a cracker spoon, a honey knife and individual asparagus tongs.

China bric-a-brac follows the present fashion of reproducing old time designs.

There are French enameled vases that are choice reproductions of a very early period.

There are complete toilet sets mounted in gold and enameled in blue or set with turquoises for babies.

Chocolate spoons, with decorated Dresden handles, have silver gilt bowls.

When one is luxuriously inclined, the passing of the days may be noted from illuminated calendars in gold frames.

"Champagne bottle furniture" includes silver bottle handles, bottle covers, faucets, champagne knives, wine coolers and wire cutters.

Openwork bonbon baskets in silver and mounted on tiny feet are popular.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

PURGATIFS et DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle, contre les

ENGORGEMENTS D'INTESTINS

(Constipation, Migraine, Congestion, etc.)

Très constipants et laitus sous d'autres noms.

Exiger l'Etiquette ci-jointe en 8 couleurs.

Notez dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

# VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Jeudi, 25 Mars 1897.

Dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La Plus Rare des Occasions

DE FAIRE UNE FORTUNE

En Acquérant les

# FRANCHISES

—ET—

# PROPRIETES

—DE LA—

## New Orleans Sewerage Company.

Pour le Capitaliste Individuel ou pour un Syndicat rien dans l'Histoire de la Nouvelle-Orléans

—NE—

Présente de Tels Avantages

Pour le Remboursement de Grands et Stables Intérêts et l'Acquisition, à un Prix Nominal d'Intérêts Permanents et Avantageux.

**B. M. Harred et Als. vs "The New Orleans Sewerage Company."**

No 50,095.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1897 et signé le 5 février 1897, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 15 février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

### Propriétés Foncières.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y dépendent, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Orléans, Tremé, Marais et Ste Anne, désigné comme lot No 52, par une réunion des lots Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par Joseph Pilié ancien voyer, en date du 8 août 1822, et déposé dans l'étude de M. De Armas, ancien notaire. Ledit lot mesure 240 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste Anne, 130 pieds 2 pouces de face sur la rue Tremé et 131 pieds 6 pouces de face sur la rue Marais.

### Franchises.

2° Tous les droits, titres et intérêts de la New Orleans Sewerage Company en vertu du contrat entre la ville de la Nouvelle Orléans et A. A. Woods et ses associés, alloués d'après l'ordonnance No 6142, Série du Conseil adoptée le 22 mars 1892 et reçu notaire ci-dessous passé par devant Joseph H. Tiller, secrétaire de la ville, le 13e jour d'avril 1892 entre la ville de la Nouvelle Orléans et ledit A. A. Woods et transféré par ledit A. A. Woods à cette Compagnie, par un acte juridique, Hewes T. Gurley, notaire, le 19 septembre 1892.

3° Toutes autres propriétés personnelles, droits et franchises de quelque nature que la dite compagnie pourrait avoir et posséder, à l'exception néanmoins de toute réclamation que la dite compagnie prétendrait pouvoir avoir contre Steward & McDermott et contre la "American Surety Company" comme sécurité pour les dits Steward & McDermott, sous et comme dommages pour infraction à un contrat sous signature privée, signé le 7e jour de décembre 1894, par et entre la compagnie susdit désignée et les dits Steward & McDermott, et aussi exceptant aussi et non et toutes les réclamations que la dite compagnie prétendrait avoir contre aucune et toutes les autres personnes, ou pour infraction des contrats pour la construction d'égouts et accessoires dans la ville de la Nouvelle Orléans; et quelles droits de pétitionnaire et de toutes autres personnes qui y sont et pour tout montant devant être payé en vertu de la réunion par litigation ou autrement leur soit et en même temps leur est par la présente réservé à être par eux spécifiés sur les procédés de telles réclamations, de la même manière qu'il se trouveraient sur les dites réclamations.

### Toyaux d'égouts en briques complets.

4° 2,650 pieds, plus ou moins, de tuyaux principaux d'égouts, mesurant 5 pieds 4 p pouces sur 6; iede 8 1/2 pouces à 5 pieds sur 5 pieds 3 pouces, toutes des mesures intérieures, et de 22 à 24 pieds de profondeur.

Le dit égout s'étendant de la rue Marais à la rue Roberts en suivant la rue Ste Anne, et le long de la rue Robertson de la rue Ste Anne sous et traversant le canal Carondelet à une pointe entre les rues Douane et Canal; aussi sur la rue Robertson, d'une pointe entre les rues Canal et Barquet (maintenant avenue Cleveland) au côté inférieur de la rue Barquet (maintenant avenue Tulane); tuyaux d'égouts posés; aussi, environ 23 000 pieds, plus ou moins d'autres tuyaux d'égouts, en grandeurs de 24 pouces 18 pouces, 15 pouces, 10 pouces et 8 pouces, comprenant 20 lieues adéquates de la rue Canal ou sur la rue du Canal, et 25 lieues au-dessous de la rue du Canal, avec quelques 75 trous d'hommes ou réservoirs de refit x, et 106 connections p ur maisons, le tout plus ou moins, comme il est démontré sur les images progressives enregistrées dans le bureau du receveur.

### Bras en fer de soutainement non posés (Non Force Main Not Laid.)

5° 5,700 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 36 pouces en fer battu, délivrés le long de la route proposée des égouts sur les rues Remparts et Quartier; aussi, les tuyaux employés sur l'île de terre ci-dessus premièrement décrit.

Les quatre premiers lots ci-dessus seront vendus en bloc ou ensemble et le lot cinquièmement décrit séparément ou en entier.

L'énoncé des possibilités auxquelles les qualités réunératives de cette franchise peuvent s'étendre sont à peu près sans limites. L'usage bénéficiaire devient apparent, plus il sera nécessaire et en demande, et plus il s'étendra jusqu'aux limites entières de la ville maintenant des opérations. Nous avons devant nous un vaste champ ouvert qui nous donne une si grande occasion d'acquérir, que les capitalistes ne laisseront pas échapper une pareille occasion. Parelle occasion ne s'offre pas souvent aux capitalistes. Le tout tout tracé et la seule chose aujourd'hui nécessaire est le travail manuel. Une fois le travail en pleine opération, un grand et constant dividende en sera retiré. L'attention du capitaliste et ailleurs est dirigée vers les excellentes qualités financières que tent une cette franchise.

Termes et conditions: Comptant 10 pour cent comptant du prix d'achat à rent requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Hewes T. Gurley, Esq., notaire.

7 fev—7 14 21 28—mars 14 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 4[illegible]247—Charles Hernandez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par le pétitionnaire, Charles Hernandez soit acceptée par la cour en bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, notaire, à son bureau, bâtisse Cora, rue Commune, en cette ville, commençant le LUNDI, 29me jour de mars 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire, dire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et l'actif du dit pétitionnaire soient faites par Jeff C. Wenck, notaire, et que E. Blanc et P. And en soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer les propriétés devant être inventoriées.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1897.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 fev—25—mars 4 11 18 25

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Box 113. 26fev—1

# VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Capitalistes, Attention!

## Placement constant, stable et solide

—EN—

## Propriétés Commerciales, Residences

—ET—

## Vacantes

—DANS LES—

Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Le tout loué à bail à des locataires No 1

**118-120**

Rue Baronne,

Entre les rues Canal et Commune. Elégante bâtisse en briques à trois étages occupée par Fred Rockel (Empire Saloon) rapportant un loyer à bail de

**$2,520** par an.

**114-116**

Rue Baronne

Entre les rues Canal et Commune. Elégant édifice à trois étages et mansarde, occupé par C. Eble et autres et rapportant un loyer à bail de

**$2,220** par an

Les deux en face de l'Hôtel Grunewald, du Chess, Checkers and Whist Club et seul mont à cent pieds du grand boulevard Canal.

**1734-1736**

Avenue Esplanade,

Encoignure Roman. Spl ide maison double à deux étages, pouvant rapporter

**$750** ou plus par an.

**1839**

Chemin du Bayou,

A l'encoignure des rues Quartier et Roman. Elégante résidence à deux étages, rapportant un loyer avec bail de

**$360** par an.

Magnifique Lot de terre,

Chemin du Bayon, entre les rues Roman et Derbigny. Bâtisse éloignée de la rue

Louée $8 par mois.

**9**

Lots de terre,

Eue. des rues Duels et St-Antoine.

Julie A. Genest vs les Mineurs George et Maurice Beaudry, et als.

No 52,401 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, 14 avril 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 34 et 36 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de v ordonnance et un jugement rendu le 3 mars 1897 et signé le 9 mars 1897, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, Baronne et Commune, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent désigné comme lot No Un sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 13 mai 1848, déposé dans le bureau L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Baronne, 130 pieds de profondeur sur une allée commune, 21 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond et une autre allée commune et 133 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne latérale du lot No 2.

Etant la même propriété que feue Mme E. G. Poster a acquit comme suit: Une moitié indivise duquel par achat de Veuve J. Lelièvre d'après un acte passé pardevant Théo. Grunel, ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1873 et l'autre moitié indivise duquel à une vente faite de ladite propriété par le shérif civil pour la Paroisse d'Orléans, le 14 avril 1868, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'ancienne Cour de Sixième District de cette ville, dans l'affaire de Mme Theo. A. Foux, No 1800.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec veranda devant le rez de chaussée comprenant huit (8) chambres à coucher, cuisine et petite chambre dans le fond et cour derrière, couverte de hangars vitrés, le deuxième étage a quelque 6 chambres et ventilate, et le troisième étage a trois grandes chambres et ventile le surplus du bâtisse de cuisine en briques dans le fond, contenant une chaudière au-dessous et deux au-dessous; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 118 et 120 (ancien No 13) rue Baronne.

Vendu sujet à un bail au taux de $2,520 par an, payable mensuellement, et expirant le 30 septembre 1898.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, Baronne et Commune désigné par le No 3 sur un plan dressé par Pilié voyer, en date du 11 juin 1842, et annexé à un acte passé pardevant Adolphe Maureau, ancien notaire en cette ville, le 16 dans mêmes mois et année; ledit lot de terre mesurant 21 pieds 4 lignes de face à la rue Baronne, 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 71 pieds 4 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Commune et 66 pieds 9 pouces sur l'autre côté, en il est borné par le lot No 2 et par une allée commune en usage au dit lot et à d'autres lots faisant face à la dite allée; et une portion de terre attenant au lot décrit ci-dessus sur ligne vers la rue Commune, et mesurant environ 9 pieds sur la ligne latérale de la propriété appartenant auparavant à Mme H. C. Cammack, environ 21 pieds 10 pouces sur le côté attenant à la propriété décrite ci avant et 32 pieds 6 pouces sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Baronne, et environ 4 pieds sur l'autre côté sur une ligne parallèle à la rue Baronne, ensemble avec tous les droits des vendeurs de la dite Mme Poster à une plus grande étendue de terrain et le même se trouve.

Celle ci étant la même propriété que feu Mme E. G. Poster a acquise comme suit, à savoir:

Le tiers indivis duquel, par achat de Mme Amélia Zacharie Seul, veuve de Horace C. Cammack, d'après un acte passé pardevant Théo. Grunel, ancien notaire en cette ville, le 21 juin 1869, et les autres deux tiers indivis duquel par achat de Eugène Mourgeon Lelièvre et Dame Françoise Mégnon, veuve de Jacques Lelièvre, d'après un acte passé pardevant Théo. Grunel, ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages et mansarde, avec vestibule sur le côté et le rez de chaussée occupé par C. Eble, comme fleuriste; trois chambres divisées pour deux bureaux de médecins ou de dentistes au deuxième étage; 4 chambres au troisième étage et quatre chambres dans la mansarde; aussi une cuisine en briques à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage; hydrant, lieux d'aisance, ci-ente, etc., vendu sujet à deux baux au taux de $2,220 par an payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1897, et aussi sujet à une location perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans au taux de $33 par an payable annuellement et portant sur une partie de terrain connus par les Nos 114 et 116 (anciens No 11) rue Baronne.

3° Neuf certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Duels, Hopkins et St Antoine, désignés par les Nos de 1 à 9 inclusivement, sur un plan tracé par F. A. Tourné, architecte, le 21 mai 1861, et déposé dans le bureau d'Edward Barnett alors notaire en cette ville; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No Un formant l'encoignure des rues Duels et Ste Antoine, et lot No 9 mesure 53 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Duels sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles avec tous les droits, titres et intérêts que la défunte Veuve Jas H. Porter, en succession et ses héritiers peuvent avoir acquis par possession publique paisible, sans équivoque, ni interruption et matériellement, depuis plus de 30 ans, dudit décédé et de ses auteurs sur une portion de terrain sur la façade de la propriété décrite, comme il est mentionné dans le croquis ci dessus, mesurant suivant le même dessin, en mesure américaine, 54 pieds 11 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 54 pieds 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, 69 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté sur 69 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse située de la rue, ayant 6 chambres, des lieux d'aisance, un puits, un hangar, etc., portant le numéro municipal 1829 Chemin du Bayou.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, au choix de l'acquéreur, le reste s'il y a, à un crédit de un ou d'un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses et conditions usuelles. L'acheteur devra faire assurer les bâtisses de la propriété pour leur pleine valeur jusqu'à parfait paiement des dits billets et également il devra payer les honoraires de la vente au taux de 5 pour cent, en cas de procédures indicatives pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'une partie d'iceux, en ou avant le prix d'adjudication, l'acquéreur devra rembourser les primes d'assurance pour le terme non expiré et prendre à sa charge les taxes pour l'année 1897. Toutes les dites propriétés seront vendues sujettes aux baux qui existent encore, et la propriété portant les Nos 114-116 rue Baronne, ancien No municipal 11 étant la seconde décrite, sera vendue, sujette à un loyer perpétuel du terrain de ($33) trente-trois dollars par an, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans sur une portion de la terre, et l'acheteur devra assumer cette obligation, en dehors et au-dessus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de son enchère.

Les notes de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acheteurs.

10mars—10 11 12 17 24 31—avril 7 14

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,474.

Guitard vs Guitard.

## Propriété d'Encoigure de Valeur dans le Troisième District.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Honorable Geo. H. Théard, juge, daté et signé le 19 novembre 1896, à moi adressé, je procéderai à la vente le MERCREDI 24 mars 1897, à midi à la Bourse de l'Encan de la Nouvelle-Orléans, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

Un certain lot de terre avec les améliorations, droits, etc., dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Union, France et Marais, désigné par le No 1 sur un plan par A. de Armas, daté 27 février 1876, formant l'encoignure des rues Française et St-Claude, et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur et fée de 64 pieds sur la rue Française.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance pour des billets à un, deux et trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

10 fev—10 14 21 28—3 17 21 22 23 24 mars

PLUS de cheveux gris. En se servant du régénérateur instantané des cheveux de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas salissant; d'un usage facile, pas de graisse, pas sale, préparé spécialement pour les cheveux. 11 rue Bienville. Chômage pour [illegible]

10 mars—4 11 18 25

# VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

Cette somme de $2,000 sera payée comptant, le reste s'il y a, à un crédit de un an, et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses et conditions usuelles. L'acheteur devra faire assurer les bâtisses de la propriété pour leur pleine valeur jusqu'à parfait paiement des dites billets et également il devra payer les honoraires de la vente au taux de 5 pour cent, en cas de procédures indicatives pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'une partie d'iceux, en ou avant le prix d'adjudication, l'acquéreur devra rembourser les primes d'assurance pour le terme non expiré et prendre à sa charge les taxes pour l'année 1897. Toutes les dites propriétés seront vendues sujettes aux baux qui existent encore, et la propriété portant les Nos 114-116 rue Baronne, ancien No municipal 11 étant la seconde décrite, sera vendue, sujette à un loyer perpétuel du terrain de ($33) trente-trois dollars par an, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans sur une portion de la terre, et l'acheteur devra assumer cette obligation, en dehors et au-dessus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de son enchère.

Les notes de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acheteurs.

10mars—10 11 12 17 24 31—avril 7 14

# VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété améliorée de valeur,

**1131 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.**

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 87 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 23 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence de deux étages, retirée de la rue avec deux chambres à chaque étage, cave, lieux d'aisance, hangar, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste, s'il y en a avec un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection des billets; la police d'assurance transférée et les à quérieurs tiennent les taxes de 1897 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 0/0 sera requis pour garantir l'exécution des conditions de vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotsinis, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.

24fev—24 mars 4 11 18 25

PAR CURTIS & WALMSLEY Co. Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriétés de valeur, ETABLE

Dans le Premier District.

PAR CURTIS & WALMSLEY Co., Ltd—Wm. P. Curtis, Encanteur—Bureau 301 rue Carondelet—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 février 1897, et rendu dans l'affaire de Nouvelle-Orléans Sewerage Company vs Jules A. Genest et al., et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. J. Lalande, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 février 1897, dans l'affaire de la succession de Hugh Reilly, No 52,280 et adressé à Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, et par autorité de la dite Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, les propriétés suivantes:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, et connu comme lot No Un dans l'îlet borné par les rues Religieuses, St Thomas, St James and Clouet, et St Jean Baptiste, Felicity Road et Côte de Jean, faisant face à la dite rue Céleste, d'après un plan dressé par Geo G. Dufour, voyer, le 12 janvier 1846 et mesur